



Vol sur compte bancaire et fausses signatures

Par **rosedu03**, le **08/10/2017** à **15:30**

Bonjour,

Comment peut-on prouver qu'un héritier détourne de l'argent d'un héritage?

Je soupçonne la personne de se servir sur les comptes bancaires d'une personne âgée et de signer à sa place.

Faudrait-il que je contacte un contrôleur fiscal pour avoir des preuves? Je ne sais pas bien qui je dois contacter.

Cordialement.

Par **fabrice58**, le **08/10/2017** à **15:38**

Le "contrôleur fiscal" n'a rien à voir avec ça puisque c'est du pénal. On demande comment il pourrait avoir des preuves d'ailleurs.

La "personne âgée" est bien morte ? Sinon, ce n'est pas un détournement d'héritage.

Par **youris**, le **08/10/2017** à **16:21**

bonjour,

je crois que rosedu03 utilise le mot d'héritage de manière inappropriée, l'héritage est l'ensemble des biens transmis par succession donc il faut un décès pour qu'il y ait un héritage. dès le décès d'une personne ses comptes sont bloqués.

l'héritier a peut être une procuration sur le compte de cette personne âgée (ou ses proches) qui peut s'apercevoir par les relevés de compte, des retraits effectués.

salutations

Par **rosedu03**, le **08/10/2017** à **17:23**

à vrais dire ce n'est pas un héritage mais c'est suite à une donation partage.

L'usufruitier, (mon grand-père) ne s'occupe pas des biens immobiliers mais c'est sa fille qui s'occupe de tout à sa place.

Je suis la petite-fille, mon père est décédé (c'était le frère de ma tante).

Ma tante veut donc tout s'accaparer et je la soupçonne de faire les choses à la place de mon grand-père de 95 ans (la mise en location d'un bien, la gestion de son compte ect...)

Par **youris**, le **09/10/2017** à **09:47**

cela ne me semble pas anormal que ce soit la fille de votre grand père âgé de 95, qui s'occupe de ses affaires.

si vous pensez que votre grand père n'a plus toute sa tête, vous pouvez demander à ce qu'il soit placé sous curatelle ou tutelle.